INFO Saint-Abraham

N° 107 **15 mai 2017** **Directeur de publication : G.Berthevas**

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.saint-abraham.fr

Vie municipale

Etat civil

Décès

Roger Cardin le 25 avril, 1 Pérué

Elections législatives

Les Dimanches 11 et 18 Juin, de 08h00 à 18h00,
vous serez de nouveau appelé aux urnes
pour choisir le Député de notre circonscription.

*Contrairement aux élections présidentielles, les bureaux de vote fermeront à **18h00**.*

Complexe des Nouettes

Les WE disponibles sont les suivants : 17 et 18 juin 2017

Pensez également à la salle polyvalente au-dessus de la mairie.
Renseignements au secrétariat.

Recensement militaire pour les jeunes nés entre le **1 Février 2001** et le **31 Avril 2001**
Obligatoire pour les garçons et les filles dans les 3 mois suivant l'anniversaire de leurs 16 ans.
Se présenter à la mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile.

La Bibliothèque est ouverte chaque mercredi et chaque samedi de 15h00 à 17h30
Le renouvellement des livres a eu lieu : venez découvrir les nouveautés !

Actualités

Gare aux arnaques soyez vigilant!

En France beaucoup de numéros de téléphone commencent par 09 ... **mais il n'y a que 10 chiffres**.
Une lettre est déposée dans votre boîte aux lettres par la compagnie PDS – service de colis - indiquant qu'ils sont dans l'impossibilité de livrer un colis et que vous devez les contacter au : 09 06 66 11 911 ».
N'appelez pas ce numéro qui **comporte 11 chiffres** ! Il s'agit d'une arnaque émise depuis le Belize (Amérique Centrale).Si vous appelez et que vous commencez à entendre le message enregistré, vous serez immédiatement facturé de 315 EUR pour cet appel !

Comprendre le Schéma de Cohérence Territoriale(SCOT) : réunion publique vendredi 19 Mai

Avec les lois SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) et ENE (Engagement National pour l'Environnement), le législateur a souhaité confier aux collectivités locales une responsabilité de mise en cohérence des différentes politiques sectorielles d'aménagement du territoire (organisation de l'espace, habitat, déplacements, environnement, …) sur de large bassin de vie. Fort de son expérience, de sa cohérence et de son projet de territoire, **le Pays de Ploërmel – Coeur de Bretagne s'est donc engagé à l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale**, considérant que ce SCOT est un outil supplémentaire, mais qu'un outil parmi d'autres (Energie, Santé, Economie, Mobilité, Contractualisation, …) permettant de spatialiser et d'organiser ses ambitions sur ce territoire de 58 communes. Il doit donc être un « bras armé » pour le territoire afin de renforcer la cohérence entre les différentes politiques publiques

Une réunion publique de concertation relative au Schéma de Cohérence Territoriale se déroulera ***le vendredi 19 mai 2017 à 18 h à la Salle des fêtes de Gourhel***.

Environnement

Extrait de l'arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Morbihan(ADIL56)

Article 18 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments ou machines qu'ils utilisent pour leurs loisirs ou diverses activités ou par les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures 30
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures

Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ?

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.
Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :
L'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures.
Les déchets verts **doivent être déposés en déchetterie ou en faire compost individuel .**

Vous pouvez aussi adhérer à la proposition de Thierry Le Garrec que nous vous livrons :

J'ai un jardin, quelques arbres et forcément tous les ans une certaine quantité de déchets végétaux. J'ai de la place pour les stocker mais il m'arrive de les bruler ***tout en sachant que ce n'est pas ce qu'il faut faire*** *et tout en ayant la volonté de les valoriser sur place. Broyés, ces déchets sont une mine d'or pour le jardin. Un broyeur premier prix entre 100 et 200€ est peu fiable et peu performant. La location d'un bon équipement revient à plus de 100€ la journée. Il est possible de trouver un bon équipement entre 500 et 600€ mais pour l'utiliser 2 à 3 fois par an c'est ridicule.* ***Je propose****, aux personnes qui seraient intéressées, de réaliser un achat commun. Si nous sommes ne serait-ce qu'une dizaine, pour une somme raisonnable nous disposerons d'un équipement performant. Suivant le nombre de candidats, nous évaluerons la forme juridique la plus appropriée à l'acquisition. Je vous propose de concentrer les réponses sur mon adresse de messagerie thierry-le-garrec@hotmail.fr ou tout simplement dans ma boite aux lettres Thierry Le Garrec 11 rue de la Mairie.*

Nouvelle destination pour vos tontes de pelouse !

Les Energiculteurs de l'Oust (La Clavelaie) vous informe que l'unité de méthanisation est en fonctionnement. Elle peut utiliser les tontes de pelouse des particuliers et collectivités. Les pelouses ne doivent pas contenir de branchages, de ferraille, ni de plastiques .Un silo de stockage est prévu à cet effet à l'entrée du site et permet ainsi d'amener vos tontes de pelouse quand vous le souhaitez. Nous vous remercions par avance de respecter les consignes indiquées.

Capsules de café : des consommateurs nous ont interrogés

Tassimo comme Nespresso... ont mis en place des points de collecte volontaire (souvent dans les grandes surfaces, point relais ou parfois en déchetterie). Ils s'engagent à les recycler via cette filière. Mais nous n'avons aucune visibilité sur leur filière de recyclage.
Comme pour les « pom'potes » rien ne garantit que ces emballages soient réellement recyclés. Mais pour le consommateur, faute de mieux, c'est dans **ces points de recyclage** qu'il **faut les déposer**. Les dosettes (plastique, aluminium) ne peuvent pas être déposées (quelle que soit la marque) dans les bacs/colonnes « collecte sélective » car elles sont souvent pleines de marc de café. Même si elles étaient vidées elles sont trop petites et passent entre les mailles du crible du centre de tri...vous pouvez donc les mettre en ordures ménagères. **Par contre n'oubliez pas, les dosettes en fibre sont compostables**.

Vie des écoles

Ecole Notre Dame de Lourdes

10, rue des écoles. St Abraham **02 97 74 82 17** eco56.ndl.st-abraham@eco.ecbretagne.org
Horaires : 9h00/12h05 13h35/16h45 *ecolesrpichapellecarostabraham.over-blog.com*

Lecture plaisir

Tous les vendredis, les CP viennent nous lire des histoires. On fait des groupes. On est par deux ou trois avec un CP. Il n'y a qu'un CP par groupe. Marie-Laure nous dit avec qui on se met. On n'est pas tout le temps avec le même CP. Quand ils ont fini leur histoire, on vient dans la classe et les CP viennent nous lire un autre livre de l'étagère. Les Cp, ils lisent parce que, nous, on ne sait pas lire. Ce sont de belles histoires qu'ils nous racontent... !

A la découverte des produits laitiers

Pascal et Clément sont des agriculteurs de Saint-Abraham et de La Chapelle Caro. Ils sont venus nous parler de leur métier. Ils s'occupent des vaches et vendent du lait. Ils nous ont aussi parlé des transformations du lait : yaourt, beurre… Nous avons appris qu'il faut manger un produit laitier à chaque repas à notre âge. Puis ils nous ont distribué des petits livres et une brique de lait que nous avons dégustée. Nous leur disons MERCI pour cet échange !

Ecole publique intercommunale Pablo Picasso

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

Téléphone de l'école : 02.97.74.87.20
Mail : ec.0561519x@ac-rennes.fr
Horaires de l'école :
9h00/12h00 le lundi, mardi mercredi jeudi et vendredi
13h30/16h30 le lundi et le jeudi et 13h30/15h le mardi et le vendredi
Horaires de la garderie (sur place): 7h15/8h50 et 16h45/19h00 et 12h/12h30 le mercredi

Vie des Associations

USSAC Basket

Notre équipe Poussins mixte sont en finale départementale FSCF ce **Dimanche 21 Mai à Nivillac** contre Marzan. Amateurs de basket, venez nombreux les encourager !

Dès à présent, noter la date de l'assemblée générale : **Vendredi 16 Juin à partir de 19 Heures** à la salle des Nouettes.

30 ans de l'USSAC

Le **samedi 01 juillet**, le club USSAC fêtera ses 30 ans à la salle des Nouettes. Au programme, après midi sportive et en soirée repas festif. Renseignements et réservations auprès des dirigeants foot et basket.

Fête de la musique

Le comité des fêtes en partenariat avec le Charleston vous donne rendez -vous le **vendredi 9 juin** pour la fête de la musique. Le groupe « ça ribotte » de La Gacilly vous enchantera avec sa musique bretonne et Dj Rodgers vous fera danser sur les airs du moment !Ouvert à tous. Restauration rapide sur place.

Horaires d'ouverture de la Mairie :
Lundi: 9h /12h et 14h /18h. Mercredi/Vendredi: 8h/12h et 14h/18h. Mardi/Jeudi: 8h/12h
02 97 74 91 55 secretariat@saint-abraham.fr site internet : www.saint-abraham.fr

Horaires d'ouverture des déchetteries

Sérent : P.A du Gros Chêne
Lundi : 13h30/18h00
Mercredi,Vendredi
Samedi : 9h00/12h00 13h30/18h00

Ruffiac : Mardi et Jeudi 9h00/12h00
Samedi 9h00/12h00 et 13h30/18h00

Destruction de nids de guêpes ou frelons : 02 97 75 13 98

Médecins de garde (soir/ week-end)	02 97 68 42 42
Pharmacies de garde (soir/ week-end)	32 37
Dentistes de garde (soir/week-end)	02 97 63 12 73
Cabinet Infirmier	02 97 74 76 47
Hôpital Ploërmel	02 97 73 26 26
Centre Anti- Poison	02 99 59 22 22

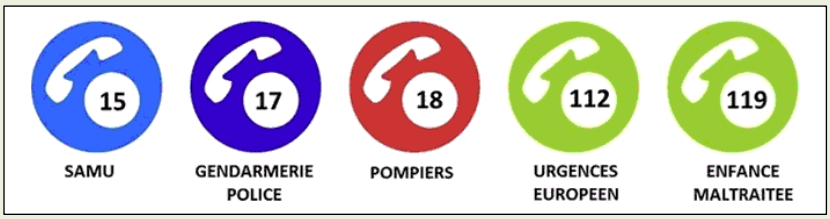

Prochaine parution entre le 15 et le 20 juin 2017. Merci de nous transmettre vos articles ou sujets 5 jours avant l'édition en les déposants à la Mairie ou par mail : secretariat@saint-abraham.fr